

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 55

Adoption du Budget Primitif 2012 : Budget Annexe du Parking Diamant.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le budget 2012 du parking du diamant fait le lien entre la fin d'activité de l'ancienne délégation du parking du Diamant, la gestion en régie et la création du nouveau budget du stationnement. Sa clôture définitive interviendra au 31 Décembre 2012. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour un montant global de 260 585 € et se décompose comme suit :

En section de fonctionnement : 257 335.00 €

En section d'investissement : 3 250.00 €

a) La répartition par chapitres en section fonctionnement est la suivante :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 66	Charges financières	2 835.00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	257 335.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	251 250.00			
Total Dépenses réelles		254 085.00	Total Recettes réelles		257 335.00
Chap. 023	Virement	3 250.00			0
Total Dépenses		257 335.00	Total Recettes		257 335.00

I) Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les intérêts des emprunts et le reversement de l'excédent prévu vers le budget principal.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par les redevances fixe et variable qui seront reversées par le concessionnaire au vu de son bilan financier pour sa gestion 2011.

b) La répartition en section d'investissement est la suivante :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts	3 250.00			
Total Dépenses réelles		3 250. 00	Total Recettes réelles		0
			Chap. 023	Virement	3 250.00
Total Dépenses		3 250. 00	Total Recettes		3 250. 00

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16.

II) Recettes d'investissement

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement assure l'équilibre de la section.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles L2321.2 et L2312.3,
Vu, les décrets n° 96.522 et 96.523 du 13 juin 1996 pris pour l'application des articles L2312.3 et L2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 05/03/2012,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 Mars 2012,
Sur exposé qui précède,

ADOPTE

**Par 34 Voix pour,
4 Voix contre (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA,
MARCANGELI, LAUDATO)**

- Le Budget Primitif 2012 du Parking Diamant qui se décompose comme suit :

En section de fonctionnement : 257 335.00 €

En section d'investissement : 3 250.00 €

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
16	Dettes et emprunts	3 250.00	34	4	

Total des dépenses d'investissement	3 250.00			
--	-----------------	--	--	--

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
021	Virement de la section fonctionnement	3 250.00	34	4	
Total des recettes d'investissement		3 250.00			

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
66	Charges financières	2 835.00	34	4	
67	Charges exceptionnelles	251 250.00	34	4	
023	Virement vers la section investissement	3 250.00	34	4	
Total des dépenses de fonctionnement		257 335.00			

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	257 335.00	34	4	
Total des recettes de fonctionnement		257 335.00			

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2012